



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## UNESCO

Question écrite n° 124828

### Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. L'institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation (Iehca) étroitement associé à l'université François-Rabelais de Tours, est en effet à l'origine des initiatives qui ont permis, pour la première fois, la reconnaissance d'expressions et de pratiques culinaires spécifiques, en application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée en 2003. L'université de Tours, sur cette lancée, a créé en juin 2011 avec l'Unesco une chaire consacrée à la "sauvegarde et valorisation des patrimoines culturels alimentaires". Cette seule avancée concrète ne suffit pourtant pas à masquer une certaine désillusion, car rien de tangible n'est venu montrer que l'État avait pris la mesure des engagements auxquels le liait la décision de l'Unesco. En effet, ces engagements doivent assurer la viabilité à long terme de la pratique sociale qu'est le repas gastronomique des Français et favoriser sa transmission aux générations futures. Il s'agit de permettre la sauvegarde de chacun des rites qui composent le repas gastronomique. Cela concerne notamment la transmission formelle par l'éducation, le développement de la documentation et de la recherche, la création d'outils et d'équipements de sensibilisation et d'information au plus grand nombre, ainsi que le renforcement du dialogue interculturel par la coopération internationale. Sans action dans les prochains mois, l'Unesco pourrait remettre en cause l'inscription du repas gastronomique des Français à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel. Aussi, il lui demande quelles sont les actions prochainement envisagées afin de partager cette reconnaissance internationale de notre gastronomie.

### Texte de la réponse

A la suite de l'inscription du repas gastronomique des Français sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel, le ministère chargé de la culture a signé une convention, le 23 septembre 2011, avec le ministère chargé de l'agriculture pour renforcer la prise en compte des enjeux culturels dans un aménagement concerté et intégré des territoires ruraux. Cette convention très novatrice a pour objet d'envisager la dimension culturelle de tous les dossiers agriculture. Le rôle du ministère de la Culture et de la Communication dans les travaux des commissions interministérielles a pour objet de faire ressortir l'importance de la valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire des régions. Par ailleurs, le Centre des musées nationaux déclinera la saison culturelle 2013 sur le thème « monuments et cuisines », d'avril à septembre. Cette saison se clôturera par une grande exposition à la Conciergerie à Paris. Il faut rappeler également que, dans le cadre de la convention de partenariat entre le ministère chargé de la culture et le secrétariat d'État chargé du Tourisme, et plus précisément son article 5 (Promouvoir le tourisme culturel), le ministère participe aux travaux du Conseil supérieur de l'oenotourisme afin de développer une dynamique de l'oenotourisme en France. Des classes du goût ont été mises en place par la création d'ateliers de découverte de la culture gastronomique, dans le cadre des mesures d'accompagnement éducatif constituées dans les écoles. Ces classes ont été créées entre mars et décembre 2011 dans 6 régions pilotes (Alsace, Bourgogne, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Centre et la Réunion), puis proposées dans l'ensemble des régions à la rentrée scolaire 2011. Elles se sont déroulées au cours de 8 séances d'1 h30 sur le temps scolaire avec le concours de l'Institut national de l'origine et de la

qualité (INAO). Ces classes ont pour objectif de développer les compétences psychosociales de l'élève, d'améliorer la verbalisation des sensations perçues, de diminuer la néophobie alimentaire et de favoriser la participation à la cuisine en famille. Un guide spécifique de formation a été réalisé par les ministères chargés de l'alimentation et de l'éducation nationale, en collaboration étroite avec l'INAO. Les séances 7 et 8 des classes du goût constituent des « ateliers de découverte » de cette culture qu'est le repas gastronomique des Français et permettent de sensibiliser les enfants mais aussi les parents au partage du plaisir et du goût autour des produits de terroir. Enfin, au travers de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, le législateur a confié au Programme national pour l'alimentation l'objectif de mieux valoriser le patrimoine lié au repas gastronomique des Français, notamment par un inventaire national des produits et recettes régionaux. C'est ainsi que les élèves de l'enseignement agricole sont mobilisés depuis la rentrée 2011 afin de consolider l'inventaire réalisé par le Conseil national des arts culinaires (CNAC), en choisissant 15 produits les plus emblématiques de leur région. Ils réalisent un travail de terrain recoupant les données géographiques, sociologiques, culturelles, historiques et d'environnement qui ont contribué à l'inscription du produit dans l'inventaire. Ce travail sera poursuivi les années suivantes afin d'enrichir cet inventaire. Les données collectées seront mises à disposition du consommateur mi-2012 via différents canaux de diffusion : portail Internet avec du contenu multimédia, application de téléphonie mobile, éditions papier sous forme de guide, de livre ou de fiches thématiques. Le portail Internet « cuisine à la française. com » comporte d'ores et déjà de nombreuses informations sur les produits et les recettes qui seront enrichis par le travail des élèves en mettant notamment en avant les savoir-faire et les pratiques sociales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Patrick Gille](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124828

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2011, page 13190

**Réponse publiée le :** 3 avril 2012, page 2727